

Aménagement de la RD 115

Bourg d'AUSSAC

SUIVI DE TRAVAUX

COMPTE-RENDU N°11

Du : **mardi 22 01 2019**

Entités et adresses	Noms	Coordonnées			PRESENTS	EXCUSES	DIFFUSION	INVITES A LA PROCH. REUN.
		Tél	Fax	E-mail				
Mairie Aussac vadalle	M. Liot Maire M. Montassier Adjoint	05 45 20 61 60 06 75 75 72 68		mairie@aussac-vadalle.fr jpmontassier@gmail.com	X X	X X	X X	X X
ADA Aigre	M. Bourut	05 16 09 56 54		sbourut@cg16.fr		X	X	X
BETG mandataire 1 ter, rue de l'église 16140 AIGRE	M. Christophe TYRE	05.45.23.75.97 06.89.73.45.53		betg16@orange.fr	X	X	X	
Atelier du Sablier Le Cruzeau 16 120 Châteauneuf	Mme Anaïs ESCAVI	05 45 21 85 98 06 12 84 90 78		anais.escavi@atelier-du-sablier.fr		X		X
Scotpa LOT 1	M. Blévin M. Epron	05 45 68 04 80 06 76 78 10 19		d.epron@scotpa.fr	X	X	X	
Lot 2 Entreprise Jardin Angoumois	M. Revault	05 45 65 80 10 06 08 24 56 18		Jardin.angoumois@wanadoo.fr		X	X	X
SDEG Et Allez	M. Beaulieu M. Vimpère			dbeaulieu@sdeg16.fr g.vimpere@allez.fr		X	X	X

Objet de la réunion :

Réunion de chantier

Remarque particulière

Le présent compte-rendu de chantier est transmis par messagerie électronique aux intervenants ci-dessus, qui ont un délai de 5 jours ouvrés pour transmettre leurs observations au maître d'oeuvre. Faute de quoi, les mesures et décisions prises dans ledit compte-rendu sont considérées comme acceptées par les intervenants et s'imposent à eux.

1. AVANT PROPOS

La commune d'Aussac Vadalle engage l'aménagement du village d'Aussac, traversé par la RD 115.

Les travaux sont répartis en 2 lots désignés ci-dessous :

Lot	Désignation
1	VRD

2. ATTRIBUTION DES LOTS

- LOT N°1 VRD
- SCOTPA

ZE Les Savis

BP 10554

16160 GOND-PONTOUVRE

Tél. : 05 45 68 04 80

Fax : 05 45 68 74 40

- LOT N°2 Aménagements paysagers

ENTREPRISE JARDINS DE L'ANGOUMOIS

16310 Montemboeuf

05 45 65 80 10

3. RAPPEL ADMINISTRATIF

- Marché à procédure adaptée
- Entreprise titulaire du lot n°1 : SCOTPA notifié le 27 08 2018
- Entreprise titulaire du lot n°2 : Jardins de l'Angoumois le notifié le 30 08 2018
- Envoi des OS :
 - LOT 1 : OK
 - LOT 2 : OK

NB : Les situations financières doivent être présentées en trois exemplaires originaux.

Le dossier d'ouvrage exécuté doit être présenté impérativement lors de la réception définitive.

4. DELAIS DES TRAVAUX

LOT 1 : VRD

Le calendrier retenu ce jour est le suivant :

- Période de préparation du 01 10 2018 au 30 10 2018
- Réalisation des travaux phase 1
 - à compter du : **05 11 2018**
 - Jusqu'au : **20 12 2018**
- Réalisation des travaux phase 2
 - à compter du : **07 01 2019**
 - Jusqu'au : **20 02 2019**
 - arrêt pendant le murissement des enrobés**

marquage et résine : semaine 17 avril 2019

Ce planning tient compte des délais nécessaires à l'intervention sur le réseau de communication, à la dépose des anciens mâts (programmation non connue), aux congés de Noel 2018.

Le chantier doit être terminé première semaine de MAI 2019.

L'entreprise fournit un planning d'intervention.

LOT 2 : PAYSAGE

Le calendrier retenu ce jour est le suivant :

- Période de préparation du 15 01 2019 au 15 02 2019
- Réalisation des travaux
 - à compter du : **15 02 2019**
 - Jusqu'au : **15 03 2019**

5. RESEAUX EXISTANTS

Les entreprises procèdent au DICT.

Il est rappelé que l'intervention SDEG n'est pas terminée :

- câblage Orange
- dépose des anciens mâts

6. COORDINATION SPS :

sans objet

7. INSTALLATION ET SIGNALISATION DE CHANTIER

- **Pose du panneau de chantier : OK**
- Pose de la cabane de chantier
- Base de vie :
 - zone parking arrêt bus

8. CONTRAINTES DE CHANTIER

Les entreprises titulaires du marché devront tenir compte des contraintes suivantes :

- Respect des recommandations du CCTP contre toute forme de pollution
- Ne pas ouvrir les terrassements à plusieurs endroits
- obtenir les autorisations pour les accès au chantier
- Respect de la sécurité des usagers et riverains
- Chantier propre, ordonné, sécurisé, sans divagation
- attention passage Bus collège matin et soir :
 - vu avec le CD16 (région) et le transporteur Thorin
 - voir courriel du 25 octobre :
 - *Les travaux sont maintenus en route barrée sauf riverain et sauf bus scolaire, panneau à prévoir sur la signalisation de déviation.*

- *A propos des bus scolaires :*
 - *Vu avec M. Thorin : le bus de 8h05 doit être autorisé à passer, le bus de 18h03 (chantier inoccupé) doit pouvoir passer, le bus du mercredi de 14h08, également.*

NB : La ligne LR 23 n'est pas interceptée (à priori plan de la pièce jointe pas à jour)

9. GESTION DES DECHETS DE CHANTIER

Conformément au marché, l'entreprise assurera la gestion des déchets de chantier :

- Déchets produits par l'entreprise à gérer au quotidien par le chef de chantier : benne spécifique
- Démolition de maçonnerie, béton divers: évacuation en ISDI
- Rabotage de chaussée : évacuation en ISDI ou ré employé
- Démolition des trottoirs en béton : évacuation en ISDI

10. ORGANISATION DU DEBUT DU CHANTIER

A faire pendant la préparation de chantier par le titulaire :

- Arrêtés de circulation : à priori OK copie à BETG
- Demande de prolongation (pour la phase 2) : OK
- Mettre en place la signalisation de chantier y compris de déviation si nécessaire immédiatement
- DICT : OK
- Déclaration des sous-traitants (article 1.3 du CCAP)
- Vérification des altitudes TN et formuler les observations avant le début des travaux
- Le constat d'huissier, à la charge du lot 1, un exemplaire-copie- doit être fourni au maître d'oeuvre (qui transmettra au maître d'ouvrage) : **retour scotpa ?**

11. ENCADREMENT DU CHANTIER

- lot 1 :
 - Direction Travaux : M. Epron 06 76 78 10 19
 - Chef de chantier : M. Arnault 06 63 35 84 71
 -
- lot 2 :
 - Direction Travaux : M. Revault 06 08 24 56 18
 - Chef de chantier : à déterminer

12. POINTS VUS CE JOUR

Présence de l'entreprise ALLEZ : intervention sur candélabre.

LOT 1

ENTREE NORD :

Rappel : Trottoir et signalisation

- voir à re positionner le panneau VIGILANCE CITOYENNE qui rompt la continuité du trottoir

Départ trottoir avant la rue de la Charmille

- reste mise à niveau grille
- reste piquage de dalle
- reste à niveler

Angle rue du Perron

- reste gestion d'une dalle

Espace vert en pied de la mare

- prévoir une bordure bois avec le lot 2 pour tenir la terre

Espace vert entre rue du Four et rue Perron

- M. Liot craint que les usagers VL abîment l'espace vert et les arbres
- Prévoir des potelets bois : pin traité classe 4 diamètre 130 H. hors sol 60cm avec catadioptrre

La rive de chaussée côté gauche descendant

- M. Liot émet un premier constat au droit de la chicane : La largeur offerte aux VL ne va pas générer une baisse des vitesses
- M. Tyré rappelle que la berme sera ré signifiée en terre végétale après mise en œuvre des enrobés avec une largeur de 3.50 m au droit de la chicane et environ 4.50 hors chicane
- Mais M. Liot émet des craintes
- Il demande une bordure côté gauche avec préservation des bermes bordurées en terre végétale
- **Un métré sera fait le jour même pour connaître l'incidence financière**
- M. Tyré rappelle la largeur de chaussée qui doit osciller autour des 4.50/4.70 comme actuellement

ENTREE SUD :

Chicane

- M. Liot n'est pas satisfait de l'arrière des têtes d'ilots de la chicane
- Il faut prolonger l'AC1 jusqu'à la place de stationnement
- Le petit barreau de T2 venant du trottoir est déposé et reposé à niveau avec l'AC1 donc
- Le petit barreau de T2 venant de l'îlot est déposé et reposé en pan coupé sur toute sa longueur

Haie à l'entrée

- M. Liot donne son accord
- Deux haies de 10.00 m séparées d'un vide de 5.00m
- Attention aux réseaux mais le chef de chantier a déjà dit qu'à la lecture des DICT, aucun réseau
- Arbres annulés

Pied de muret entrée n° 17

- M. Liot indique que le riverain ne souhaitait peut-être pas un espace vert en pied de muret
- Le chantier est conforme au plan
- M. Liot répond qu'une intervention en régie n'est pas exclue après chantier si problème

Les autres délaissés derrière le trottoir

- M. Tyré rappelle que les espaces verts sont traités avec un paillage et des vivaces

Entrée surbaissée

Ce qui a été vu ce jour pour réduire le devers :

- Re niveler pour arriver et juste couvrir le seuil du portail



Bouche à clé dans bordure face à ce porche

- M. Liot ne souhaite pas que celle bouche reste en l'état : elle reste dangereuse.
- Solution à trouver !

La rive de chaussée côté droit sortant du bourg

- M. Liot rappelle que si la borduration à l'entrée Nord devient bilatérale, il faut faire de même à cette entrée
- **Un métré sera fait le jour même pour connaître l'incidence financière**
- **Voir la pose de bordure entre l'angle de la dernière maison et les caniveaux de la placette**

CŒUR DE VILLAGE

Borduration cœur de village

- Les T2 en pied d'église sont conservés
- Les CC1 pavés sont conservés
- Les CC1 en pavés moellons sont conservés
- NB : la moins-value peut être mise à profit pour la pose des AC 1 demandées aux deux entrées

Carrefour rue de la Croix

- Des rampants de 6 % sont prévus

Placette de l'arrêt bus

- La modification du compteur d'eau : OK
- Espace vert autour de l'arbre : OK
- Entourage pierre autour de l'arbre : conservé

Ruelle de l'église

- Les deux caniveaux seront donc en pavés 10x10, 2x2 rang (comme l'existant)
- Une amorce en pavé résine sera opérée

Délaissés au pied de l'église

- Celui avec la chambre FT : en terre et vivaces
- Le long de la RD 115 : béton lavé
- Rue Chalet : béton lavé avec un îlot de vivaces au milieu 2.50m de long sur la profondeur de 1.60.

Autres délaissés autour de carrefour

- Béton lavé

Délaissés face à la ruelle de l'église

- Traiter cet espace en enduit clair

LOT 2

La présence de M. Revault sera bientôt nécessaire pour faire un point sur l'avancement du lot 1 et ses conséquences en terme de quantité de végétaux et validation des variétés.

Présence souhaitée : fin janvier pour lancer les préparations et commande de végétaux. Toutefois, si l'entreprise juge les délais trop courts, elle doit se présenter aux réunions de chantier et/ou informer le maître d'œuvre.

13. REUNION DE CHANTIER

Le mardi à 14h30

Prochaine réunion :

- **Prévu le mardi 29 janvier 2019**